

Note de présentation BP 2022 CCAS de Saint-Usage

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID : 021-212105779-20220309-BP1-BF

L'article 107 de la NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant " une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux "

Cette note est à cet usage pour présenter les orientations en recette et en dépense du CCAS de Saint-Usage

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
CCAS	8 300,00	0,00	8 300,00
Total	8 300,00	0,00	8 300,00

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Le budget 2022 du CCAS reste dans les mêmes lignes que les précédents

Le budget présente un équilibre parfait de recette/dépense de fonctionnement à hauteur de 8 300,00 €. Il reste dans la norme des précédents budget. Ce budget doit permettre de financer l'action auprès des aînés de la commune et d'assurer un secours d'urgence auprès de la population.

Il inclut une reprise des excédents des résultats de 2020 et 2021 à hauteur de 7 164,17 €

Pas d'investissement prévu dans ce budget

- Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 021-212105779-20220309-BP1-BF



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 6 800,00 €
Subventions et participations : 1 500,00 €

Recettes

Dotations et participations : 935,83 €
Excédent antérieur : 7 164,17 €
Autre : 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Depenses d'equipement : 0,00 €

Emprunts : 0,00 €

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT (8 300,00 €)

Le chapitre 11 - charges à caractère général comprend les dépenses quotidiennes du CCAS. Une somme de 6 800,00 € est prévue pour payer les colis et le goûter des aînés de 2021 et 2022.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante comprend la prise en charge du secours d'urgence auprès de la population. Une somme de 1 500,00 € est prévue.

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (8 300,00 €)

Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations comprend la dotation de la commune à l'alimentation du budget du CCAS. La dotation en hausse s'élève à 935.83 € contre 4800.00 € en 2021.

Le chapitre 77 - Produits exceptionnels inclut les libéralités et dons reçus annuellement par le CCAS. Une estimation en hausse, mais prudente a été prévue à hauteur de 200€. La section 002 - Excédent de fonctionnement reporté comprend la reprise de l'excédent de 2020 et 2021 à hauteur de 7 164,17 €.

Pas de dépense d'investissement, de dette ou de subvention